

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION Rue de l'AIRE et Rue du CHATEAU**

N°148

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT en raison de travaux effectués par la Société COIFFET « **Rue de l'AIRE et Rue du CHATEAU** ».

ARRETE

ARTICLE 1 : en raison de travaux effectués par la Société COIFFET lieu-dit: «**Rue de l'AIRE et Rue du CHATEAU**» concernant des travaux d'élagage et abattage de pins brûlés. La circulation sera réglementée du 19 juillet 2021 au 21 juillet 2021.

ARTICLE 2 : Monsieur le policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise COIFFET sera chargée de la signalisation (panneaux, barrières et feux).

ARTICLE 3 : les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le policier Municipal.

ARTICLE 5: le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 08 juillet 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

